

Décision n° 2011-1455
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 13 décembre 2011
abrogeant l'attribution de ressources en numérotation à
la société nationale de radiodiffusion Radio France
(numéro court)

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu le dossier de déclaration déposé par la société nationale de radiodiffusion Radio France (récépissé de l'Autorité de régulation des télécommunications n° 05-0125 en date du 21 janvier 2005) ;

Vu la décision n° 04-0267 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 16 mars 2004 attribuant des ressources en numérotation à la société nationale de radiodiffusion Radio France ;

Vu la décision n° 05-1084 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 approuvant les règles de gestion du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 05-1085 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 modifiée fixant l'utilisation des catégories de numéros du plan national de numérotation ;

Vu la demande de la société nationale de radiodiffusion Radio France, en date du 30 novembre 2011, reçue le 2 décembre 2011, sollicitant la restitution d'un numéro de la forme 3BPQ ;

Après en avoir délibéré le 13 décembre 2011 ;

.../...

Décide :

Article 1 - A compter du 1^{er} janvier 2012, la décision n° 04-0267 en date du 16 mars 2004 susvisée attribuant le numéro 3230 à la société nationale de radiodiffusion Radio France (Siren : 326 094 471) est abrogée à sa demande.

Article 2 - Le directeur des services fixe et mobile et des relations avec les consommateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société nationale de radiodiffusion Radio France.

Fait à Paris, le 13 décembre 2011

Le Président

Jean-Ludovic SILICANI